

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2024\_72****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
14****Nombre de votants :  
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatorze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, , Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Damien SCANDOLA, M. Christian CRISCI, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**A donné procuration :**

M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à M. Cyril PIAZZA, Maire

**Absents excusés** :, M. Jean-Marc SIMONI, Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

**Objet de la délibération** : **Renouvellement du contrat de location de la parcelle G496 à Lai Barraï avec la société KL JARDIN.**

Vu la délibération du conseil municipal de Peille, n°2024\_07 en date du 08 février 2024, autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de location de 1000 m<sup>2</sup> de la parcelle G n°496 située à Lai Barraï à Peille, avec la société KL JARDIN,

Vu la convention de location signée par les parties le 09 février 2024 ;

Considérant que cette convention arrivera à échéance le 30 juin 2024 ;

**AR Prefecture**

006-210600912-20240620-2024\_72-DE  
Reçu le 24/06/2024

Il est proposé au conseil municipal de prolonger cette location avec un renouvellement de contrat à titre précaire et révocable pour une durée de six mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et de fixer le prix mensuel de location à 100 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte de renouveler le contrat de location à Lai Barrai avec la société KL JARDIN selon le projet de convention annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.